



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 6535

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le calcul d'après lequel est versée l'allocation aux adultes handicapés (AAH). En effet, pour les adultes qui travaillent en milieu ordinaire, le calcul s'effectue suivant les revenus du trimestre échu. Or, si au cours du dernier trimestre de l'année, le travailleur a perçu un treizième mois, son AAH se trouve diminuée pendant trois mois. Il lui demande donc si le Gouvernement entend revenir au mode de calcul qui constituait à prendre en compte l'année entière au lieu de chaque trimestre séparément, ce qui serait moins contraignant pour tout le monde.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6535

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5484

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)